



## **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-409  
PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
AINSI QUE SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-409 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca) .

Le règlement numéro 2024-409 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE, CE 22<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2024.**

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe